

CONGRES INTERNATIONAL « SANA »

SANTE / BIEN ETRE

11 / 09 / 05 Bologne / Italie

**« L'intégration
des disciplines bio-naturelles
pour une future approche de la santé :
La naturopathie »**

Par Daniel Kieffer

Directeur du CENATHO (Collège Européen de Naturopathie Traditionnelle Holistique) <http://cenatho.free.fr>

221 rue La Fayette -75010 Paris- Tél.: 01 42 82 09 78 / Fax.: 44 53 90 40

Président de la FENAHMAN (Fédération Française de Naturopathie) <http://fenahman.org>

Président de l'Union Européenne de Naturopathie (Bruxelles)

Membre professionnel de l'OMNES (Organisation de la Médecine Naturelle et de l'Éducation Sanitaire) www.naturopathe.net

Directeur de publication du journal O.N.S. (Objectif : Notre Santé) <http://ons-asso.org>

Formateur, auteur, consultant et conférencier international

1. Présentation de la naturopathie :

- Bref historique

Cher Président, chers consœurs et confrères, chers représentants politiques d'Italie, merci de votre invitation et merci de m'offrir l'opportunité de vous présenter la naturopathie et de m'associer à vos efforts pour sa reconnaissance.

Officiellement, on parle de naturopathie depuis 1895 sous l'impulsion de **Scheel**, lui-même inspiré par les travaux du curé allemand Kneipp, mais c'est en 1902 que Scheel confie son concept à **Benedict Lust** (prononcer « loust ») qui protège alors le terme en fondant la première école aux USA.

Par la suite, sous l'impulsion des hygiénistes américains et européens, d'autres grands noms apparaissent comme **Henry Lindlhar** en Grande Bretagne, ou **Marchesseau** en France. Ce dernier proposera une synthèse étonnante et son enseignement gagnera vite tous les pays latins ainsi que le Canada francophone.

- Fondements philosophiques, scientifiques et techniques

Si la naturopathie existe depuis plus d'un siècle, elle puise des racines dans toutes les grandes traditions hygiéno médicales du monde, depuis les civilisations de **Sumer** et des **Esséniens** jusqu'en Orient, avec les médecines **ayurvédiques** et **chinoise** par exemple. Mais c'est assurément à **Hippocrate**, trois siècles avant J-C que nous devons l'impulsion la plus originale, et les praticiens d'aujourd'hui sont toujours fidèles à ses enseignements.

Au plan philosophique, la naturopathie intègre le concept appelé « **vitalisme** », c'est-à-dire qu'elle étudie, respecte et applique « l'énergie vitale » qui permet à la fois de maintenir la santé (homéostasie) ou de la retrouver (auto guérison).

Au plan scientifique, on parle d' « **humorisme** », terme néo-hippocratique supposant qu'il n'est pas de santé sans équilibre du milieu intérieur : « les humeurs » (sang, lymphe et liquides cellulaires) pouvant souffrir de surcharges (déchets, toxines et pollutions diverses), de carences ou de troubles de la circulation.

Au plan technique, nous appliquons les règles de « **l'hygiénisme** » traditionnel, c'est-à-dire tous les éléments naturels pouvant entretenir ou optimiser la santé : eau, air, alimentation, compléments alimentaires, exercices physiques, ensoleillement, gestion du stress, plantes et huiles essentielles, techniques réflexes, manuelles ou énergétiques, ...

Au plan méthodologique enfin, nos stratégies s'appuient sur le « **causalisme** » (recherche des causes premières des troubles et non des symptômes apparents) ainsi que sur le « **holisme** » (approche globale de l'être humain, sur ses différents plans, et en interaction avec l'environnement).

Pour résumer, voici notre définition fédérale :

« La Naturopathie, fondée sur le principe de l'énergie vitale de l'organisme, rassemble les pratiques issues de la tradition occidentale et repose sur les 10 agents naturels de santé. Elle vise à préserver et optimiser la santé globale de l'individu, sa qualité de vie, ainsi qu'à permettre à l'organisme de s'auto régénérer par des moyens naturels ».

Il me semble essentiel de souligner que ces cinq fondements appartiennent en toute légitimité à notre patrimoine et n'ont rien de commun avec les fondements de la médecine allopathique.

Même si je note qu'en Italie, aujourd'hui, on s'oriente vers la formule « discipline bio naturelle », pour les autorités européennes, la naturopathie fait partie des « **médecines non conventionnelles** ».

Pour l'O.M.S., elle est la troisième « **médecine traditionnelle** » après la médecine ayurvédique et la médecine chinoise.



Fédération Française de Naturopathie

**« La Naturopathie,
fondée sur le principe
de l'énergie vitale de l'organisme,
rassemble les pratiques
issues de la tradition occidentale
et repose sur les 10 agents naturels de santé.
Elle vise à préserver et optimiser
la santé globale de l'individu,
sa qualité de vie,
ainsi qu'à permettre à l'organisme
de s'auto régénérer
par des moyens naturels ».**

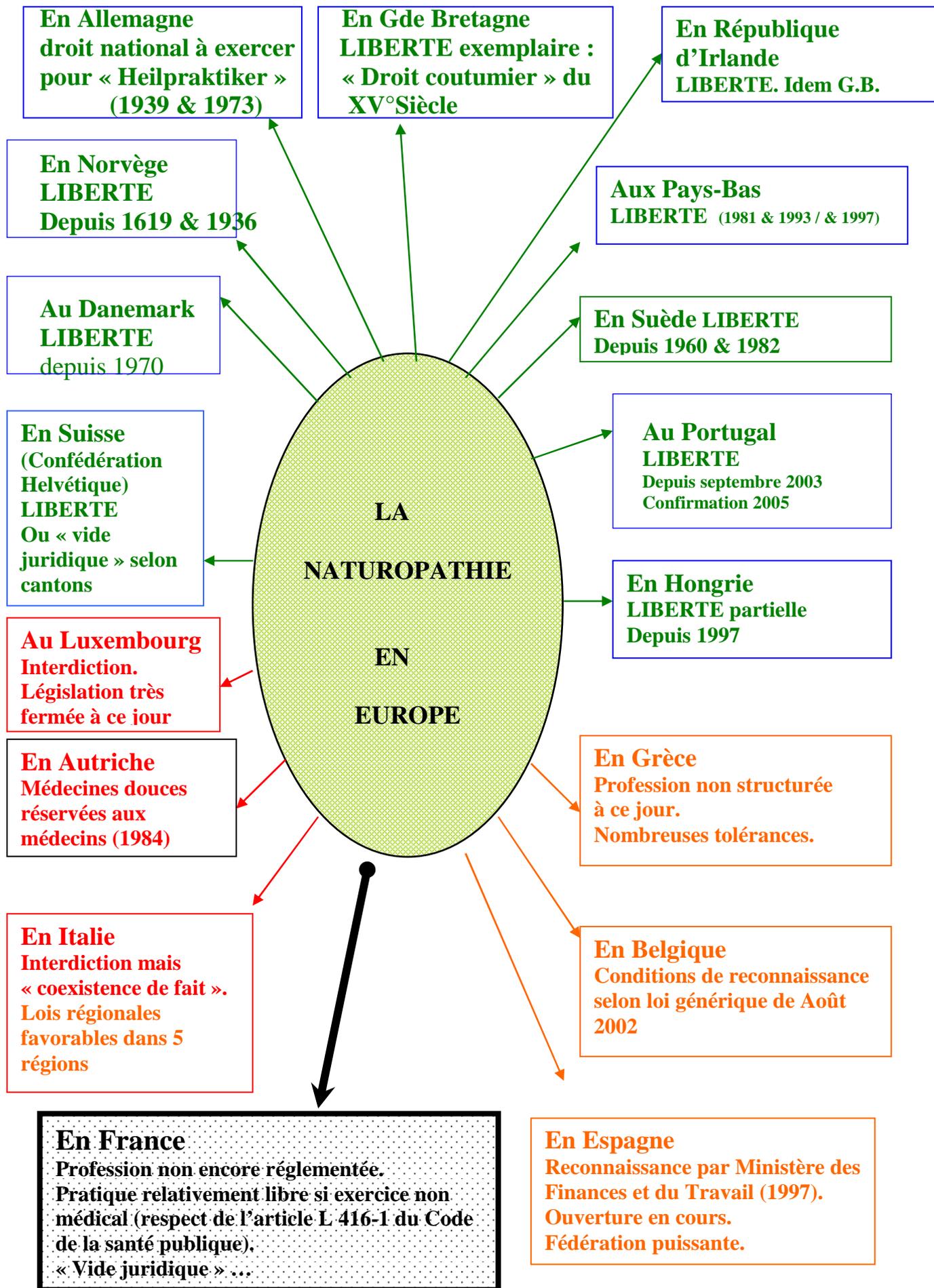
2. Situation en France et dans les autres pays d'Europe : nations opposées, nations favorables, nations en tolérance ou mutation

La carte suivante résume assez clairement la position de chaque pays européen à ce jour. La classification « rouge », orange » et « verte » est plutôt encourageante, une majorité de nations s'étant à ce jour positionnées comme ouverte aux praticiens non médecins.

Pour ce qui est des nouveaux pays de l'Est (« Europe des 25 »), on peut supposer un certain nombre d'ouvertures positives, car les médecines traditionnelles (populaires) sont appréciées et plutôt libre de toute juridiction actuellement.

Beaucoup de contacts sont encore embryonnaires mais nous avons bon espoir de créer des liens confraternels d'ici peu.

Soulignons que comme au sein de toutes les nations « vertes » décrites ici, nous revendiquons une parfaite autonomie de nos professionnels qui ne souhaitent ni être assimilés aux médecins ni aux paramédicaux.



SOURCES : Maître Isabelle Robard « La santé hors la loi », Ed. Ancre & Cerf 1994 & nombreuses précisions importantes dans « Médecines non conventionnelles et droit », Ed. Litec 2002 & O.M.S. « Legal Status of Traditional Medicine and Complementary Alternative Medicine, Genève 2001.

On peut noter que malgré les principes fondateurs de la CEE et du **traité de Rome**, qui supposent la liberté de circulation des hommes et des idées dans la communauté européenne, certains secteurs ont toujours été exclus de ces ouvertures : c'est hélas le cas du champ médical, et même les plus vives incitations de l'OMS ne peuvent contraindre les états à passer des textes généraux aux traités d'application !

Tout se passe en fait comme si chaque ordre des médecins était non seulement respecté comme souverain vis à vis des instances européennes, mais bien souvent aussi comme « un état dans l'état ».

De plus en plus de politiques, au sein de chaque gouvernement, sont de nos jours très investis dans des opérations financières liées à l'industrie pharmaceutique, ou bien sont eux-mêmes membres de l'ordre des médecins de leur pays. Comme par hasard, ceci est tout particulièrement évident dans les pays les plus « résistants » aux médecines non conventionnelles (France, Luxembourg, Autriche, ...).

Dans une telle situation où les intérêts économiques et politiques sont intriqués, il ne faut pas espérer obtenir une régularisation des médecines douces en amont, mais seulement pays par pays.

C'est toutefois au sein de chaque nation que les arguments européens peuvent prendre vraiment du poids, associés aux sondages de la population, à la solidité scientifique et éthique des formations professionnelles ainsi qu'à la rigueur et à l'encadrement des syndicats et fédérations.

3. Réflexions et stratégies pour une avancée de la naturopathie en Europe :

- Importance d'un corps professionnel d'éducateurs de santé

Si la naturopathie est une médecine de bon sens, elle doit toutefois être pratiquée par des professionnels correctement formés.

Ces professionnels existent, dans le monde entier, chaque fois que des instituts privés, encadrés par des associations, fédérations ou syndicats dispensent des formations de haut niveau. Ceci est fondamental pour ne pas entretenir une population de praticiens seulement autodidactes, même si, dans les pays d'Afrique ou d'Orient, il existe de nombreux tradi praticiens, chamans ou guérisseurs parfaitement adaptés à leur culture.

La question du libre choix thérapeutique est ici fondamentale et ce droit fait normalement référence aux droits fondamentaux clamés depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et par toutes les constitutions.

De plus :

1. La « Déclaration sur la promotion des droits des patients en Europe », adoptée en 1994 à Amsterdam sous l'égide du « bureau international de l'OMS pour l'Europe » souligne que « *les patients ont le droit de choisir leur médecin ou tout autre dispensateur de soins* » et que « *les patients ont le droit d'être pleinement informés de leur état de santé ... et des possibilités thérapeutiques alternatives* ».

Le « Rapport français du Conseil Economique et Social » de 1982 insiste sur la nécessité d'une véritable prévention sanitaire. On peut y lire : « ***L'éducation pour la santé est l'un des moyens de la prévention dont elle revêt le double aspect, individuel, en améliorant la***

qualité de vie de chacun, et collectif, en étant susceptible de limiter à terme le besoin de soins.¹ » ; « L'éducation pour la santé devrait constituer un facteur favorable à un ralentissement de la progression des dépenses de santé.² »

2. C'est dans le contexte des « rapports sur la santé en France » publiés depuis 1984 par le « Haut Comité de la Santé Publique » et les recommandations des « Conférences Nationales et Régionales de Santé » (Etats Généraux de la Santé) que Bernard Kouchner (ex ministre de la santé français) a mis en place ce *plan national d'éducation pour la santé*.³

On peut y lire que si la « prévention secondaire » est liée essentiellement à la détection précoce des maladies et que si la « prévention tertiaire » a pour but d'éviter les récurrences et d'aider les malades ou handicapés à mieux vivre de leurs possibilités, *la « prévention primaire » se situe en amont des problèmes de santé, et vise à éviter leur apparition. S'y confirme également que « l'éducation pour la santé a pour but que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité ».*

- Complémentarité avec le corps médical et para médical

Définis comme éducateurs de santé, les naturopathes ne sont en aucune façon des concurrents des médecins allopathes. Si ces derniers sont les généralistes de la maladie, les naturopathes ont pour vocation d'être effectivement les généralistes de la santé !

Parfaitement complémentaires des médecins et des autres professionnels de santé, ils agissent avant tout en amont de la maladie (secteur de la prévention dite primaire), ainsi que par leurs conseils permettant d'accompagner la plupart des troubles fonctionnels ou chroniques et de favoriser alors l'auto guérison.

- Sérieux des formations professionnelles dans des institutions privées et déontologie

Depuis un siècle, des organismes de formation professionnelle privés existent dans presque tous les pays d'Europe, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou en Amérique latine.

Les formations doivent intégrer un minimum de sciences fondamentales (du niveau minimum des formations des infirmiers habituellement), afin de connaître les bases d'anatomie, physiologie, biologie et pathologies d'exclusion.

S'y ajoutent des formations très poussées en hygiène nutritionnelle et diététique, en exercices physiques, relaxation et gestion du stress, hydrologie, iridologie, réflexologie, phyto aromathérapie, énergétique, etc.

Toutes ces matières n'appartiennent pas aux cursus des facultés de médecine.

Elles sont spécifiques à notre art.

Dans le cas où une validation universitaire est parfois envisagée dans certains pays, cela ne suppose pas une « médicalisation » de la naturopathie, mais simplement une caution qui peut valider des études supérieures libres.

La déontologie des praticiens de santé naturopathes est pratiquement unifiée en Europe. Par exemple :

¹ J.O. du 7 octobre 1982 / Séances des 22 et 23 juin 1982. / Page 860 / D / 1°

² Page 860 / II / A / 1°

³ « L'éducation pour la santé : un enjeu de santé publique » / Ministère de l'emploi et de la solidarité & Comité Français d'Education pour la Santé / 28-02-2001

Jamais un naturopathe ne pratique la médecine au sens allopathique du terme : pas de diagnostic posé mais un « bilan de vitalité et de terrain » qui s'appuie sur des techniques telles que l'iridologie, la morpho typologie ou la pulsologie chinoise.

De même, il n'est pas un simple « prescripteur » de produits, même naturels, pouvant avoir pour objectif de supprimer un symptôme ou une maladie, mais un conseiller en hygiène de vie.

Enfin, il n'intervient jamais pour supprimer ou modifier les soins ou ordonnances déjà prescrits par un médecin.

- Position favorable de l'O.M.S. et du Conseil de l'Europe

A ma connaissance, l'Europe politique, économique et sociale est plutôt ouverte aux thérapies naturelles. Hélas, peu de textes ont été rédigés par les autorités européennes, si ce n'est la résolution de 97 évoquée ci dessus.

Nous savons que :

1. Le Rapport Béraud de 1992 dénonce clairement l'usure du système de soin ainsi que sa « *non qualité médicale et économique* ».

2. L'OMS déclare aussi que tout individu doit pouvoir accéder « *à un état de complet bien être physique, mental et social* », la santé ne consistant « *pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

3. L'exercice des praticiens de santé hygiénistes, éducateurs de santé, naturopathes, est officiellement fiscalisé en France et dans toutes les nations européennes « vertes » ou « oranges ». Les ministères de finances n'ont bien sûr pas hésité à nous reconnaître !

4. Ces professions sont répertoriées par l'Agence pour la Création d'Entreprise (APCE) relevant du Secrétariat d'Etat aux PME au Commerce et à l'Artisanat.

5. Qu'elles sont aussi répertoriées par le Bureau International du Travail (BIT N°0-79.90 et N°3241 de la CITP de 1988) relevant de l'ONU.

L'excellent dernier ouvrage de Maître Isabelle Robard éclaire très précisément cette importante question et je tiens à rendre ici un très respectueux et chaleureux hommage à ses compétences juridiques comme à son enthousiasme à défendre nos professions depuis bien des années (à lire absolument : « Médecines non conventionnelles et droit », éditions Litec).

3. Le rapport « LA SANTE PUBLIQUE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE »⁴ qui s'appuie sur le bien fondé du Traité de Rome (libre circulation des personnes, y compris des professionnels de santé et de leurs patients - 1957) souligne l'article 129 du traité de Maastricht disposant « *que l'accent doit être mis sur la promotion de la santé et sur la prévention des maladies* ».

Ce rapport affirme :

- « *qu'il importe de susciter un mode de penser favorable à la santé* »

⁴ (Emploi et affaires sociales / Commission européenne 2000. DG V/F.3. Office des publications officielles des communautés européennes)

- « *qu'il convient en outre de développer les compétences personnelles afin que la population dispose des connaissances nécessaires pour (...) prendre en charge sa santé* »
- Il « *encourage les Etats membres à faire de la promotion de la santé l'une de leurs priorités et à mettre en commun leurs idées et leurs expériences* »

Son programme de promotion de la santé se décline en cinq volets principaux :

- *Stratégies et structures de promotion de la santé*
- *Actions spécifiques de prévention et de promotion de la santé*
- *Education de la santé*
- *Information sur la santé*
- *Formation professionnelle en matière de santé publique et de promotion de la santé*

4. De le volumineux rapport de l'O.M.S. (« Santé 21 ») sur la nouvelle politique-cadre de la Santé pour tous pour la région européenne au 21^{ème} siècle⁵, nous pouvons souligner notamment les points essentiels qui suivent : « Les politiques sanitaires devraient préparer les individus à vieillir en bonne santé, en menant une action planifiée systématiquement **de promotion et de protection de la santé pendant l'ensemble de l'existence**. La possibilité de s'épanouir sur le plan social (...) ainsi que **l'exercice physique** améliorent la santé des personnes âgées »

« (...) il faut adopter une approche intégrée de la **promotion de la santé, de la prévention des maladies**, du traitement clinique et de la réadaptation » (point N°5 du programme). « Les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète, l'obstruction pulmonaire chronique et l'asthme constituent ensemble les principaux problèmes de santé de la *région* européenne.

Ils pourraient être éliminés dans une large mesure si tous les pays organisaient, au niveau national et local, un **programme intégré visant à réduire les facteurs de risque communs : tabagisme, mauvais régime alimentaire, manque d'exercice physique, consommation d'alcool et stress** (...). Un élément important d'un tel effort devait être constitué par un soutien vigoureux de **l'auto prise en charge, y compris le recyclage des professionnels de santé** pour leur faire connaître cette notion ». (point N° 8).

« Une incitation à **se nourrir plus sainement** et la réduction de l'obésité se traduirait par des gains de santé considérables (...).

La pratique du **vélo et de la marche accroît l'exercice physique, réduit la fréquence des accidents mortels, favorise le contact social et réduit la pollution atmosphérique**. (...) (point N°11)

« **Tous les enfants devraient avoir le droit de recevoir une instruction dans une école-santé qui intègre les questions relatives à la santé dans une conception globale**, ce qui permettrait ainsi aux écoles de promouvoir la santé physique, sociale et psychologique des élèves, du personnel enseignant, des familles et des collectivités. » (point N°13)

« (...) Bien trop peu a été fait pour **mesurer avec précision** et pour analyser de manière systématique la valeur réelle offerte **par les différentes stratégies et méthodes** pour réduire un problème de santé donné. **Quels sont l'efficacité et le coût relatifs des différentes méthodes utilisables pour prévenir, diagnostiquer et traiter, par exemple, les allergies, les cardiopathies, la dépression, etc ?** » (point N° 16)

⁵ Santé 21 -La santé pour tous au 21^{ème} siècle- O.M.S. Série européenne de la santé pour tous N°6 / Copenhague 2001 & document d'introduction

« Dans la plupart des Etats membres, les infrastructures et fonctions de la santé publique auront besoin d'être remplacées et modernisées (...) ; **la formation des professionnels de santé publique à tous les niveaux devrait les préparer non seulement aux tâches techniques, mais aussi à jouer le rôle d'animateurs, de médiateurs et d'avocats en faveur de la santé (...).** » (point N° 18)

« **Auto prise en charge** : Toutes les activités de soin de santé menées par les individus pour eux-mêmes et leur famille, ce qui comprend le **maintien de la santé, la prévention des maladies, l'autodiagnostic et l'auto traitement** » (Glossaire / Annexe 5 du rapport)

« **Education sanitaire** : Action consistant à offrir les possibilité d'apprentissage pour faciliter les **changements de comportement** » (id)

« **Promotion de la santé** : (...) il s'agit d'une notion en évolution qui désigne les mesures visant à favoriser des **modes de vie** et d'autres facteurs sociaux , économiques, environnementaux et **personnels qui contribuent à la santé** » (id)

- Résolution Collins / Lannoye de mai 1997

Pour rappel, la très positive et historique « directive européenne Collins & Lannoye » (de mai 1997) fut le premier texte officiel à prendre une position très favorable pour la reconnaissance de nos professionnels.

Y figurent les professions de *naturopathe*, acupuncteur, homéopathe, praticien de médecine traditionnelle chinoise, de médecine anthroposophique, de phytothérapeute, d'ostéopathie et de chiropractie.

Pour autant, elle n'a pu que seulement « *inviter vivement* » les différentes nations « *à s'harmoniser pour intégrer positivement les médecines non conventionnelles* ».

Elle n'a pu définir ni date butoir d'application, ni méthodologie de travail, et encore moins de sanction en cas de refus ...

Il est donc grand temps, 8 ans plus tard, de nous organiser pour mener à bien ces directives, et c'est la principale vocation de l'Union Européenne que j'ai l'honneur et la charge de présider actuellement.

4. Objectifs de l'Union Européenne de Naturopathie :

Tels sont nos orientations prioritaires aujourd'hui :

a) regrouper les associations et syndicats représentatifs de la profession dans les différentes nations européennes

C'est le premier de nos objectifs, et, pour le moment, nous pouvons compter sur les bonnes volontés des associations d'Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Allemagne et France.

b) normaliser les formations des praticiens

L'idée est d'unifier les cursus pour un programme commun d'enseignement (nombre d'heures et matières).

c) mettre en place un diplôme professionnel commun

Sur ces bases de formation commune, il sera logique d'instituer un Diplôme Européen de Naturopathie, permettant la validation et les équivalences des différents praticiens.

- d) rédaction d'une Charte ou d'un Livre Blanc Européen pour la naturopathie**
- e) s'accorder sur une déontologie commune.**
- f) regrouper un maximum de rapports cliniques afin d'objectiver clairement notre efficacité (validations scientifiques indispensables).**
- g) assurer une solide et régulière formation continue des professionnels.**

Un gros travail reste à mettre en place sur ce point, mais beaucoup de documents existent déjà dans différentes nations et il s'agit à présent d'en faire une compilation collective pouvant offrir une image commune, une identité commune aux naturopathes d'Europe.

5. Conclusions :

- la naturopathie comme "chaînon manquant" dans le panorama de la santé publique européenne

En Allemagne, comme en Grande Bretagne par exemple, chacun peut choisir son praticien librement. Du côté du praticien de santé non médecin, il suffit qu'il respecte un certain nombre de points très clairs : ne pas usurper le titre de docteur en médecine, ne pas prendre en charge un certain nombre de pathologies d'exclusion (par exemple cancer, gynécologie, dentisterie, ...) ou ne pas interrompre un traitement allopathique en cours.

Derrière ce problème se tissent en fait des origines socioculturelles particulièrement complexes et intéressantes situées bien au delà des abus de pouvoir de la part de quelques médecins orgueilleux ou d'un manque d'information des patients à propos de leurs véritables droits.

Toutefois, c'est au **plan de l'inconscient collectif** qu'il nous faut chercher des causes plus profondes : en effet, des décennies de médecine allopathique en occident ont peu à peu forgé des croyances inconscientes, devenues des évidences à ne plus remettre en cause. Même les médecins sont formés dans ce creuset philosophique exclusif, par des professeurs eux-mêmes nourris des mêmes croyances par leurs pairs : L'allopathe est ainsi devenu hautement sacralisé, détenteur du Savoir et du Pouvoir, au même titre symbolique que le dirigeant politique, le prêtre ou le policier ! Les médias, mais aussi les écoles et les universités confirment en permanence cette *sacralisation* médicale allopathique et trop souvent, il ne vient même pas à l'esprit des consommateurs qu'on puisse la remettre en cause !

Notre tâche est donc clairement confirmée : informer, éduquer, désinformer aussi, pour réveiller les consciences.

Heureusement, l'envahissement de la conscience collective par le concept allopathique n'est pas universel mais seulement occidental.

De plus, cela ne fait que deux petits siècles que l'allopathie s'est répandue et imposée comme pensée médicale scientifique et dominante. Il n'est pas si loin, dans les mémoires

du monde, le temps des médecins *vitalistes* tels qu'Ambroise Paré (« *Je l'ai pansé, Dieu l'a guéri* »), celui des Thérapeutes spiritualistes esséniens « *prenant soin des l'âme et du corps* » car « *bons compagnons sur le chemin de la santé et du salut* », ou encore celui de notre inspirateur Hippocrate.

La naturopathie est effectivement *le* chaînon manquant dans un système de santé hyper médicalisé dont on connaît trop bien les limites et les failles : Sans vouloir faire ici le procès de la médecine, rappelons très rapidement :

- la crise occidentale qui touche les remboursements des soins par les différentes caisses de sécurité sociale,
- le développement des maladies iatrogènes, dont le pourcentage augmente inexorablement (près de 2 lits d'hôpital sur 5, aux USA !)
- la croissance des maladies nosocomiales en milieu hospitalier
- le trouble de nombreux médecins nouvellement installés, peu ou pas du tout formés à l'écoute des malades ni à la gestion psychologique de la relation d'aide
- ultime paradoxe presque humoristique : les médecins allopathes s'engagent toujours sur le Serment du bon maître de Cos (Hippocrate) tout en tâchant d'oublier qu'il était non seulement un grand médecin, mais un fameux astrologue et un prêtre ...

La crise de la médecine ne serait-elle pas aussi le reflet d'une crise de société qui s'enlise dans le matérialisme et le scientisme alors que la relation patient / thérapeute suppose une écoute et un accompagnement holistiques, intégrant les dimensions physiologique et psychologique de la personne, mais aussi ses dimensions énergétiques, spirituelles et environnementale ?

- La reconnaissance de la profession est devenue incontournable, en regard de la volonté des consommateurs, de la législation déjà acquise dans les pays ouverts et du rapport santé / médecine allopathique en Europe

Selon les diverses statistiques communiquées par l'OMS ou les organismes observateurs (tels que le CREDES) par exemple, 25 à 80% des européens sont favorables aux médecines non conventionnelles et les ont expérimentées.

De plus, il es clair que les gouvernements encore rebelles à nous reconnaître sont de plus en plus pris « en sandwich » entre cette vaste volonté populaire et la pression considérable des états où nos professions sont reconnues et intégrées depuis des années.

Enfin, nous avons vu plus haut que différents rapports ou directives européennes ou mondiales (OMS) soutiennent clairement le développement des professions de la santé préventive et des médecines « traditionnelles » ou « non conventionnelles ».

Comment ne pas garder bon espoir dans ce contexte ?

Comment ne pas souligner que la reconnaissance de la naturopathie est probablement la seule solution profonde aux difficultés que connaissent les caisses de remboursement des soins (la Sécurité Sociale en France par exemple) ?

Comment ne pas évoquer l'énorme potentiel de création d'emplois dans des nations où les taux de chômage sont en hausse inquiétante ?

Depuis l'aube de la médecine, c'est à dire depuis plus de 6000 ans, les authentiques Thérapeutes ont en commun le respect de la personne globale et de l'environnement, le respect des forces auto guérisseuses, celui des manoeuvres de purification humorales et celui de la prévention.

Ainsi, est-il très rassurant et encourageant de retrouver les piliers de notre naturopathie contemporaine dans ces médecines antiques, qui sont toujours validées et pratiquées pour la plupart en orient !

De même, nous apprenons d'année en année par la presse que les fruits et les légumes, tout comme l'exercice physique, la relaxation ou les plantes sont reconnus « bons pour la santé » ! Notre enseignement devient « scientifique », réjouissons-nous ... (même s'il vaut mieux en rire !).

A présent, serons-nous enfin capables de réveiller ces mémoires du bon sens chez le plus grand nombre, celles d'une santé légitime et inaliénable, d'un bien être et d'une qualité de vie rayonnantes et joyeuses, et celles d'une *autre* approche, authentiquement respectueuse de l'Homme total, profondément responsabilisante, et donc réellement éducatrice et libératrice ?

Si quelques générations de culture allopathique nous ont *presque tous* anesthésiés dans le vaste troupeau des « malades assistés », ne s'agit-il pas tout d'abord de *re-formater* notre mémoire vive, tout en nous préservant plus que jamais des « virus » que l'information (ou la désinformation ?) institutionnelle se plaît à médiatiser largement ?

Haut les cœurs chers confrères, chers étudiants ou chers patients !

Ne renonçons jamais à notre idéal : Nous pratiquons assurément quelques unes des plus belles et des plus indispensables professions au monde.

Demeurons de plus en plus groupés pour être forts, sachons rester patients et déterminés pour être clairement entendus, mieux connus, puis enfin clairement reconnus pour ce que nous sommes : des professionnels de la santé naturelle, à l'écoute des lois de la vie.

Il en va de l'avenir de nos enfants et de celui de notre belle planète bleue.

Merci de votre attention,
Daniel Kieffer.